

## ADIEU ROBIN DES BOIS

# Solidarité à l'école : peut mieux faire !

Le décret Robin des Bois remis en cause, est-il encore possible de parler à l'école de mixité sociale, de rationalisation des ressources et d'encadrement différencié ? Entre partage du matériel, création de bassins scolaires et mesures incitant à l'ouverture, les pistes ne manquent pas pour briser la logique de la concurrence. Un point commun ? La notion de collaboration.



## DRÔLE DE CHAÎNE.

À un bout, les écoles qui ont les élèves des milieux favorisés, assidus, toujours à l'heure...  
À l'autre, celles qui concentrent toutes les difficultés.

**A**dopté in extremis sous la précédente législature, le décret-programme «Robin des Bois» a connu une scolarité mouvementée. La mesure qui prévoyait un système de vases communicants entre les écoles (de) riches et les écoles (de) pauvres a reçu un zéro pointé dès son entrée en classe.

Fervent défenseur de la mesure pour peu que «les moyens à redistribuer en faveur des écoles pauvres viennent de la 'petite catégorie des écoles qui refusent la mixité'», le Mouvement Ouvrier chrétien est déçu de sa réduction «à une peau de chagrin». Car, sur fond de climat budgétaire qui fait la grimace, la question d'un enseignement belge de plus en plus inégalitaire reste brûlante.

## DOIT FAIRE UN EFFORT

«Bien sûr, on peut comprendre la crainte des syndicats de voir financer des politiques nouvelles et des réformes sur le budget de l'enseignement. Mais ce n'était pas le cas et cela concernait moins de 1% du budget des écoles visées, vraiment pas grand chose. Certaines pouvaient se le permettre!», clame Frédéric Ligot, secrétaire politique du MOC.

En terme d'enseignement, est-il seulement concevable de parler d'«écoles riches» ?

«C'est vrai que le terme riche est ambigu. Certaines sont simplement mieux loties. Mais il faut aussi reconnaître que sur les quarante millions du budget de la Communauté française, huit millions, ce n'était quand même pas du luxe. Tous les autres

secteurs, de la petite enfance à la culture sont quasi au pain sec et à l'eau. Cela ne valait-il pas un effort ?»

Pour F. Ligot, le tollé provoqué par «Robin des Bois» est symptomatique de la difficulté de mener des politiques de solidarité au sein du système éducatif. «Il faut pourtant une politique plus initiative, voire contraignante et une politique moins cloisonnée. De toutes façons, l'argent va se faire de plus en plus rare et les écoles vont être obligées de réaliser des économies d'échelles.»

## DERNIER DE CLASSE

Parce que, ce n'est un secret pour personne, l'école ne va pas bien. Et son état s'aggrave. «Le système éducatif belge est

*l'un des plus inégalitaires, des plus discriminants, avec un écart gigantesque entre les quelques premiers de classe et les élèves les plus fragiles.*» Selon une enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) menée par l'OCDE, la Communauté française parvient à former un petit groupe d'élites dont elle n'a pas à rougir. Par contre, un fort pourcentage des jeunes sont en dessous de la moyenne et le taux d'exclusion scolaire est impressionnant. *«Finalement, on se fout pas mal de savoir que la Belgique est classée en dessous de la France mais au dessus du Mexique. L'important, c'est d'inverser ce système très hiérarchisé et donc très inégalitaire qui rend caduc le principe d'un enseignement démocratique, garantissant l'égalité d'accès et de traitement. Il faut assurer une réelle promotion scolaire de tous les élèves et mettre l'accent sur les élèves issus des milieux défavorisés.»* Ceux qui ratent le bus scolaire, donc.

## PEUT MIEUX FAIRE

Il faut donc reparler de mixité sociale. Et, là aussi, il y a des devoirs sur la planche. *«Les différents décrets-inscriptions ont démontré que la liberté de choix était purement théorique. Ils ont aussi montré à quel point le marché scolaire était virulent. Les groupes sociaux aisés sont sortis du bois et, même s'ils étaient peu représentatifs, ils ont formé un véritable lobby, très très efficace»,* poursuit F. Ligot. La piste actuellement explorée est d'allouer des ressources supplémentaires aux écoles accueillant les élèves les plus défavorisés. Une mesure également très chère et dont les résultats

*Les décrets ont montré à quel point le marché scolaire est virulent.*

en termes de taux de réussite sont peu convaincants. Peut mieux faire. *«Il faut voir et évaluer absolument cette mesure. Elle n'incite en tout cas pas les «écoles du haut» à s'ouvrir, car elles n'ont rien à perdre. Et elles n'ont pas à mener de politique de mixité puisque d'autres écoles reçoivent justement plus de moyens pour ça.»*

Pour «forcer» un peu la mixité et briser la logique de concurrence, le MOC propose d'explorer la piste du financement des écoles en fonction de la composition de leurs publics. «En somme, un vrai système de vases communicants. Et on se rend bien compte à quel point ce genre de politique est difficile à mener. Mais sans des mesures fortes et une répartition des moyens plus équitables, on met en péril les missions de service public de l'école : égalité des chances de réussites, d'accès aux savoirs, etc.»

Annelise DETOURNAY

## BASSINS SCOLAIRES

*«À un bout de la chaîne, on a les écoles qui ont les élèves des milieux favorisés, assidus, toujours à l'heure... Et à l'autre bout, celles qui concentrent toutes les difficultés. Entre la liberté de choix de l'établissement et la logique du nombre d'élèves financés, cela donne un système de concurrence qui sévit entre les écoles de proximité. Il est là, le problème.»* Pour contrer cela, le MOC appuie l'idée de création de bassins scolaires au sein desquels les écoles seraient co-responsables. *«Il y a bien sûr le partage des bâtiments, du matériel mais aussi des besoins des élèves. Ainsi, ces écoles devraient-elles gérer collectivement leur offre d'enseignement, proposer des choix complémentaires, au lieu d'essayer d'attirer le chaland avec telle ou telle option. Cela coûte horriblement cher et c'est stérile.»*

Ingénieuse, l'idée est-elle pour autant applicable? *«Une expérience-pilote a été menée à Charleroi sur l'enseignement professionnel et technique. Un petit décret a vu le jour. C'est donc faisable! Évidemment, cela suppose des incitants financiers, que les économies réalisées et l'efficacité de l'enseignement dispensé compenseront largement. Je le répète la concurrence coûte cher!»*

Oserait-on dès lors revoir la copie du pacte scolaire? *«Cela soulèverait des craintes majeures, et on en est encore loin. Il faut cependant favoriser la collaboration entre écoles et travailler en inter-réseaux. C'est capital.»*

## LE BONNET D'ÂNE DU JUSTICIER



La fin n'est pas heureuse, mais les aventures sont tumultueuses. (Petite) histoire d'un décret à la vie dure. Comme le brigand de grands chemins épris de justice sociale, le décret «Robin des bois» souhaitait voir un transfert d'heures (de personnel) et de subventions de fonctionnement des écoles considérées comme «riches». En bref, 40% d'écoles primaires et secondaires accueillant un public d'un niveau socio-économique élevé devraient contribuer à aider les 25% d'écoles les moins favorisées.

Levée de bouclier des syndicats, de certains établissements scolaires, de groupements de parents... à la mi-octobre 2010, le gouvernement de la Communauté Française décidait de l'amputer de son volet relatif au personnel. La version allégée, parfois surnommée «Robinet des Bosquets», ne concernait plus que 8 millions d'euros sur les 40 consacrés par la Communauté à l'enseignement différencié dans le cadre d'un budget 2010 strict. Une somme visant l'encadrement et les moyens de fonctionnement des écoles.

Adopté en commission le 30 novembre 2010, le décret «Robin des Bois» allait embraser les débats politiques et conduire à une grève du secteur. Et voilà le détrousseur à nouveau détrossé: à la mi-juin 2011, un accord prévoyait de supprimer le transfert d'encadrement. Les écoles «de pauvres» recevront bien ce qui leur a été promis, mais les 5,4 millions d'euros prévus pour l'encadrement au cours de l'année scolaire 2011-2012 seront pris en charge par le budget de la Communauté française. Seul un volet fonctionnement, équivalent à 2,6 millions, est maintenu. Dans les faits, les ponctions que subiront les écoles les plus favorisées seront neutralisées par le plan progressif de redressement des subventions de fonctionnement décidé dans l'accord de la Saint-Boniface (2001).

La peau sur les os, le justicier risque pourtant d'être définitivement pendu. Le 30 juillet dernier des écoles libres du Brabant et de Bruxelles, une association de parents, la commune de Waterloo et 35 parents agissant à titre individuel ont saisi la Cour constitutionnelle.

A. D.